

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2025



Nomenclature :
7.5
2025/13

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 février deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents représentés : 8
Nombre de conseillers absent : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CARPENTIER Guy (pouvoir VIAU Gaele), CORNE Adeline (pouvoir DEVILDER Marin), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir DUMORTIER Benjamin), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etait absent :

FIQUET Alain.

POINT N°15 : DRAC : Sollicitation d'une subvention au titre de la rénovation des Monuments Historiques pour la restauration du mur d'enceinte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le château et son parc sont inscrits au site classé de protection de la Bataille de Bouvines et qu'ils sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Dans ce cadre, le projet d'aménagement du parc du château confié au cabinet Philippe Thomas a fait l'objet d'une présentation à la Commission Départementale Nature Paysage et Sites. Cette commission a émis un avis favorable et unanime tant sur le schéma d'orientation que sur le permis de construire du projet.

Considérant cet accord, la qualité patrimoniale du site, et son inscription au titre des monuments historiques, la Ville a sollicité, dans ses délibérations 2021/088 du 15 décembre 2021 et 2022/032 du 6 avril 2022, l'accompagnement financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux d'aménagement et de mise en valeur du parc du château.

Etant donné l'évolution du projet pour tenir compte des contraintes techniques de restauration du mur d'enceinte, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter de nouveau la DRAC pour un accompagnement de la Ville sur ces travaux spécifiquement.

Le considérant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à 23 voix pour et 3 abstentions (Valéry LEQUIEN, Ludovic LEFEBVRE et Dominique JANVIER), Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour un accompagnement de la Ville sur les travaux de restauration du mur d'enceinte du parc de l'Abbaye au taux maximal, au titre de la programmation DRAC 2024 et à signer l'ensemble des documents à cet effet.

Vote :

Pour : 23

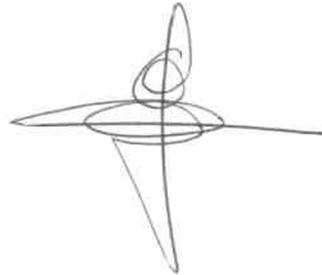
Contre : 0

Abstention : 3 (Valéry LEQUIEN, Ludovic LEFEBVRE et Dominique JANVIER)

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.